

3-5 octobre 2022

ZOOM

JOURNÉES INTERNATIONALES 2022 LES PLATEFORMES



Universidad
Externado
de Colombia



introduction



Les Journées internationales de l'Association consacrées aux Plateformes se sont tenues du 3 au 5 octobre à Bogota, au sein de l'Université Externado de Colombie. Ces Journées ont réuni une centaine de personnes représentant 21 Groupes nationaux : Allemagne, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Mexique, Panama, Pays-Bas, Pologne, Québec, République Dominicaine, Roumanie, Suisse, Turquie, Uruguay.

Elles furent les premières à se dérouler suivant le nouveau format arrêté par le conseil d'administration de l'Association. Plus courtes, puisque les Journées passent de cinq jours à trois, plus denses, puisque les activités se déroulent sur un jour entier et non plus sur une demi-journée, mais aussi plus interactives, avec l'introduction d'ateliers rassemblant les congressistes en petit nombre.



les délégations



présentation des rapports généraux et nationaux



Le 3 octobre, les travaux furent ouverts par Hernando Parra Nieto Recteur de l'Université Externado, Juan-Carlos Henao, Président du groupe colombien de l'Association Henri Capitant, et Philippe Dupichot, Professeur à l'Université de Paris I Panthéon- Sorbonne, Président de l'Association Henri Capitant.



Une conférence inaugurale sur l'Intelligence artificielle fut prononcée par Luc Julia, cocréateur de l'assistant vocal SIRI d'Apple et aujourd'hui directeur scientifique du groupe Renault.





Le premier Rapport général sur les Plateformes (Questions liminaires, les Acteurs, les Opérations) fut présenté par Cyril Grimaldi, Professeur à l'Université Paris 13 et Secrétaire général de l'Association Henri Capitant, en présence des Rapporteurs nationaux avec lesquels une discussion fut nouée sur un certain nombre de sujets.



L'après-midi, deux autres Rapports généraux furent présentés, l'un par Angela Cubillos et Silvana Fortich, Professeures à l'Université Externado, l'autre par Anabel Riaño Saad, également Professeure à l'Université Externado, respectivement sur le traitement des données à caractère personnel et sur le droit de la concurrence, là encore en présence des Rapporteurs nationaux.



tenue de 7 ateliers

Le 4 octobre, quatre ateliers se tinrent le matin à l'Université Externado :

- **Les Conditions Générales d'utilisation Des Plateformes**, sous la direction d'Yves-Marie Laithier, Professeur à l'Université de Paris I Panthéon- Sorbonne ;
- **La liberté d'expression sur les plateformes de partage**, sous la direction de Sabrina Praduroux, Professeure à l'Université de Turin ;
- **Les plateformes de règlement des litiges**, sous la direction de Maximin De Fontmichel, Professeur à l'Université de Versailles Saint- Quentin-en-Yvelines ;
- **Les plateformes et la fiscalité**, sous la direction de Ludovic Ayrault, Professeur à l'Université de Paris I Panthéon- Sorbonne.



Atelier 1

LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES PLATEFORMES

Yves-Marie Laithier, Professeur à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne

L'atelier a profité de la présence de participants d'horizons divers pour étudier les conditions générales d'utilisation (CGU) des plateformes dans une perspective comparative. La discussion a été divisée en deux phases :

- la première qui a examiné les CGU sous un angle local en comparant les droits nationaux ;
- la seconde a examiné les CGU sous un angle global, en cherchant notamment à déterminer si les CGU sont un facteur d'uniformisation du droit ou bien encore si l'encadrement des CGU favorise une concurrence normative sur le plan international.



Atelier 2

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION SUR LES PLATEFORMES DE PARTAGE

Sabrina Pradouroux, *Professeure à l'Université de Turin, Italie*

Les plateformes en ligne ont acquis un rôle central dans la diffusion de l'information, en devenant des acteurs incontournables du débat public. Or, ces plateformes demeurent des acteurs privés, ce qui soulève un certain nombre de questions difficiles à résoudre. La discussion s'est établie sur les enjeux et défis de la modération des contenus en ligne.



Atelier 3

LES PLATEFORMES DE RÈGLEMENT DES LITIGES

Maximin De Fontmichel, *Professeur à l'Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines*

La thématique des plateformes de justice est à la lisière de plusieurs enjeux fondamentaux : la privatisation de la justice, sa dématérialisation, l'émergence de nouveaux marchés économiques, l'application du droit ou encore le temps de la justice. Ces plateformes proposent des services aussi bien au niveau de l'accès à la justice, de l'instance, que du prononcé du jugement. Cet atelier fut d'abord l'occasion de réfléchir sur la définition même de plateforme de justice, avant d'analyser en quoi ces nouveaux opérateurs offrent tantôt des services qui complètent l'œuvre de justice tantôt s'y substituent.

Atelier 4

LES PLATEFORMES ET LA FISCALITÉ

Ludovic Ayrault, *Professeur à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne*

Les plateformes ne sont pas uniquement des contribuables. Elles sont aussi, et de plus en plus, de véritables auxiliaires des administrations fiscales. Alors que le développement très important du secteur économique du numérique a rendu nécessaire d'adapter les régimes fiscaux pour l'ensemble de ses acteurs, y compris les plateformes, ces dernières peuvent être indirectement à l'origine d'une perte d'impositions pour les États et une source de distorsion de concurrence entre opérateurs que seule leur collaboration est à même de réduire.



tenue de 7 ateliers

L'après-midi, trois ateliers se déroulèrent à l'Université Los Andes, à l'invitation de Mariana Bernal, Professeure associée :



- **Les clauses abusives dans les conditions générales des plateformes**, sous la direction de Rafaël Jafferli, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles ;

- **Les tribunaux des plateformes**, sous la direction d'Anne-Isabelle Cadot, Juriste sénior, Amsterdam, Pays-Bas ;

- **Éthique digitale et régulation des plateformes**, sous la direction de Michèle Gregoire, Avocate à la Cour de Cassation de Belgique, Professeure et Présidente du Centre de droit privé à l'Université Libre de Bruxelles.

Atelier 5

LES CLAUSES ABUSIVES DANS LES CONDITIONS GÉNÉRALES DES PLATEFORMES

Rafaël Jafferli, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

La position de force dont jouissent généralement les plateformes ne les incitent guère à donner un contenu équilibré à leurs conditions générales. La question se pose dès lors de savoir si, et dans quelle mesure, des clauses de celles-ci peuvent être qualifiées d'abusives et peuvent à ce titre être remises en cause par le juge ou, plus largement, par l'autorité publique. L'atelier s'est déroulé en deux temps sur un mode interactif. Dans une première partie visant à planter le décor, on a tenté d'identifier les principaux corps de règles pouvant être mobilisés pour contrôler et encadrer les clauses abusives. Dans une seconde partie à vocation essentiellement pratique, des clauses issues des conditions générales de grandes plateformes (Airbnb, Amazon, Apple, Google, Uber) ont été soumises à la discussion.



après-midi

Atelier 6

LES TRIBUNAUX DES PLATEFORMES

Anne-Isabelle Cadot, *Juriste Sénior à Amsterdam, Pays-Bas*

En cas de litige, devant quel juge l'utilisateur d'une plateforme doit-il agir ? Doit-il se fier aux conditions d'utilisation de la plateforme ? La plateforme peut-elle imposer son choix de juridiction compétente ? A-t-elle des obligations d'information vis-à-vis dudit usager quant à la compétence juridictionnelle et sur ses droits de justiciable ? Quid de la plateforme-place de marché, sont-ce les conditions d'utilisation de la plateforme ou les conditions générales du vendeur qui déterminent la juridiction compétente ? Voici les questions sur lesquelles cet atelier a réfléchi, de façon pratique avec quelques exemples de conditions générales d'utilisation sous les yeux.



Atelier 7

ÉTHIQUE DIGITALE ET RÉGULATION DES PLATEFORMES

Michèle Gregoire, *Avocate à la Cour de cassation de Belgique, Professeure et Présidente du Centre de droit privé à l'Université Libre de Bruxelles*

Les difficultés à concilier l'utilisation des plateformes et l'éthique s'illustrent par le droit financier. Dans quelle mesure les autorités de régulation peuvent-elles assurer l'information correcte et la protection des investisseurs ? Comment la valorisation des crypto-actifs est-elle effectuée ? L'utilisation criminelle des fonds investis constitue-t-elle un risque moins maîtrisable que dans la finance traditionnelle ? Ces questions ont été abordées à l'aide d'exemples et en faisant appel aux retours d'expérience des participants.



manifestation off et rapport de synthèse

Le 5 octobre, la désormais « traditionnelle » Manifestation Off fut l'occasion pour de jeunes chercheurs, venus d'une dizaine de pays, de présenter les solutions qu'apporterait leur droit à un cas pratique établi par Alejandra Blanquet, Maître de conférences à l'Université Catholique de Paris, et mettant en scène une plateforme de crowdfunding ainsi qu'un porteur de projet peu scrupuleux.



Le programme scientifique des Journées s'acheva par l'exceptionnel Rapport de synthèse de Martine Behar-Touchais, Professeure à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

Exceptionnel, tant par la profondeur de l'analyse que par la palette des questions abordées.

séance de clôture



Réunion des Présidents et Secrétaires généraux

A l'occasion de la séance de clôture, Néstor Osuna, Ministre de la Justice de Colombie, prononça un discours à l'occasion duquel il exprima toute son amitié pour l'Association, son intérêt pour ses activités auxquelles il eut l'occasion de participer lors des Journées mexicaines de 2022 sur « Les minorités », et sa joie de voir la Colombie recevoir les Journées 2022.



L'Association Henri Capitant remet la médaille de l'Association aux organisateurs, Edgar Cortes, Silvana Fortich, et Anabel Riaño Saad, tous trois Professeurs à l'Université Externado. L'Association remet également, fait rare, la médaille de vermeil à Juan-Carlos Henao, Président du groupe colombien de l'Association Henri Capitant, en témoignage de sa gratitude pour son extraordinaire et long dévouement pour l'Association.





Soirée de clôture, Manson francesa



Alicja Bien, présentation des journées internationales 2023 en Pologne

RENDEZ-VOUS À ŁÓDŹ EN 2023 !



Création & réalisation graphique: AYU @ayustudio



ASSOCIATION HENRI CAPITANT

12, Place du Panthéon
75005 Paris
contact@henricapitant.org
www.henricapitant.org



@AssoCapitant
@associationhenricapitant

#AssoCapitant
#AHC
#Capitant

Association reconnue d'utilité publique en France,
par décret du Gouvernement en Conseil d'État en
date du 12 juillet 1939.